



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentissage

Question écrite n° 102706

Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur le financement des formations. Le financement de la partie enseignement académique et gestion de l'alternance est alloué aux CFA ou sections d'apprentissage par le conseil régional sur la base d'une dotation globale en fonction du nombre d'élèves ou étudiants alternants et de la nature de la formation. La partie de la formation en entreprise est à la charge intégrale de celle-ci, en particulier les salaires des élèves ou étudiants alternants. Observons qu'en Allemagne, souvent citée comme référence par les chefs d'entreprise, ce sont les entreprises qui financent intégralement la formation de leurs apprentis. il souhaiterait savoir si un mode de financement, comparable au modèle allemand serait envisageable en France.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102706

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 2006, page 8971